

FLUBENOL® Pâte



Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires :

Un ml contient :

Substance active :

Flubendazole 44,0 mg

Excipients :

Parahydroxybenzoate de méthyle (E 218) 1,8 mg

Parahydroxybenzoate de propyle (E 216) 0,2 mg

Forme pharmaceutique:

Pâte orale.

Espèce cibles:

Chats et chiens.

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles:

Chez les chats et les chiens, affections à parasites sensibles au flubendazole :

- traitement des ascaridoses digestives dues à :

Toxocara cati

Toxascaris leonina

Toxocara canis

- traitement des ankylostomoses dues à :

Uncinaria stenocephala

Ankylostoma tubaeforme

Ankylostoma caninum

- traitement des trichuroses dues à :

Trichuris vulpis

- traitement des téniasis dus à :

Taenia pisiformis

Hydatigera taeniaeformis

Taenia hydatigena

Contre-indications:

Non connues.

Mises en garde particulières à chaque espèce cible:

Aucune.

Précautions particulières d'emploi chez les animaux:

Aucune.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:

Se laver les mains après usage.

Autres précautions:

Aucune.

Effets indésirables (fréquence et gravité):

Dans de très rares cas, des vomissements occasionnels et transitoires, ainsi qu'une diarrhée modérée peuvent être observés.

Utilisation en cas de gravidité et de lactation ou de ponte:

Les études chez les animaux de laboratoire (rat, lapin) n'ont pas mis en évidence d'effet tératogène ou embryotoxique du flubendazole à la dose utilisée en thérapeutique. L'innocuité de la spécialité chez les femelles en gestation ou allaitantes a été montrée. L'utilisation de la spécialité chez les femelles en gestation ou allaitantes est possible.

Interactions médicamenteuses et autres:

Non connues.

Posologie:

- 22 mg de flubendazole par kg de poids corporel et par jour soit 1 ml de pâte par 2 kg de poids corporel par jour :
- . pendant 2 jours pour les chiens et chats infestés par des ascaris ou des ankylostomes uniquement ;
- . pendant 3 jours consécutifs pour les chiens et chats infestés par les autres types d'helminthes.

- Mode d'administration

La pâte peut être administrée de l'une des manières suivantes :

- . la dose recommandée est introduite directement dans la gueule du chien ou du chat ;
- . la dose adéquate est mélangée à la nourriture (cette méthode est recommandée avec les animaux agressifs ou difficiles à immobiliser).

voie d'administration:

Voie orale.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes):

Aucun effet indésirable n'a été observé après l'administration de la spécialité à des doses 5 fois supérieures à celle recommandée.

Temps d'attente:

Sans objet.

Propriétés pharmacodynamiques:

Le flubendazole est un anthelminthique à large spectre appartenant à la famille des benzimidazoles ; il est actif sur les ascaridés, les ankylostomes, les trichocéphales et certains taenias isolés chez les chiens et les chats.

Le flubendazole a une action rapide et sélective sur les parasites gastro-intestinaux. Il interagit avec le système microtubulaire des cellules responsables de l'absorption des nutriments. Ceci conduit à la mort et l'expulsion des parasites.

Caractéristiques pharmacocinétiques:

Le flubendazole est faiblement hydrosoluble. Ceci se traduit par une faible biodisponibilité du principe actif par voie orale, et une excrétion fécale élevée de la molécule parentale.

Après administration orale chez le chien, le flubendazole est éliminé dans les fèces (plus de 80 %) sous forme parentale et dans les urines (moins de 10 %) sous forme de métabolites.

Incompatibilités:

Non connue.

Durée de conservation:

3 ans.

Précautions particulières de conservation selon pertinence:

Ne pas conserver à une température supérieure à 25°C.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces

médicaments:

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant:

LILLY FRANCE
24 boulevard Vital Bouhot
92200 NEUILLY SUR SEINE

Numéro d'autorisation de mise sur le marché et date de première autorisation:

FR/V/1709197 6/1991 - 01/08/1991

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance:

A ne délivrer que sur ordonnance.
Boîte de 1 applicateur gradué de 7,5 ml de pâte : exonérée de la liste II.

Classification ATC Vet:

QP52AC12

Boe de 1 applicateur gradude 7,5 ml de pe
GTIN : 05420036901150

ELANCO (division de Lilly France)

24, boulevard Vital Bouhot
92200 NEUILLY SUR SEINE
Tél : 01.55.49.35.29
Fax : 01.55.49.36.70

